

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2008**

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, DORN Delphine, L'HOSTIS Stéphanie, MARTIN Jean-Pierre, LE TROUHER Erwan, HOUEIX Magali, MORAUT Philippe, EZANIC Jean-Louis, LE DÉVÉHAT Yannick, ELLIAS Claude, ROBIN Evelyne, JOUAN Isabelle, LE LIBOUX Claude.

Était absente : DETLOF-CHAPUT Stéphanie (excusée).

DÉMATÉRIALISATION DES ACTES (MARCHÉS PUBLICS, CONTRÔLE DE LÉGALITÉ)

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit en son article 39 que les actes des autorités décentralisées soumis au contrôle de légalité peuvent être transmis par la voie électronique au représentant de l'État,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée municipale décide :

- D'opter pour la télétransmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité et de signer une convention avec le Préfet conformément au décret n° 2005-324 du 7 avril 2005,
- D'adhérer à la plate-forme régionale d'administration électronique « e-mégalis »,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

RÉFECTION DU PONT DU MOULIN DE GUERMEUR :

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée l'effondrement du mur en pierres du pont du Moulin de Guermeur et la déstabilisation de ce dernier.

Une limitation de vitesse et une réglementation aux véhicules supérieurs à 1.5 tonnes a été mise en place.

Les services de l'Équipement vont rendre compte des travaux à réaliser (la solution préconisée semble être du béton soufflé et la conservation des pierres existantes).

Après avoir discuté, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident, de la réfection de ce pont.

CHAUFFAGE ÉGLISE PAROISSIALE :

Monsieur le Maire fait savoir que le brûleur de la chaudière de l'église paroissiale est en panne depuis le mois de janvier 2008.

Une étude concernant le remplacement du brûleur démontre ce n'est pas la meilleure solution (chaudière installée depuis environ 30 ans), le coût estimé s'élève à 3500 €. Le remplacement pur et simple du système de chauffage semble mieux approprié.

Après avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident :

- de modifier le système de chauffage de l'église paroissiale.
- demandent à Monsieur le Maire de présenter un dossier chiffré concernant ces travaux.

POTEAUX D'INCENDIE – PROPOSITION DE CONVENTION D'ENTRETIEN :

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des règles de la comptabilité publique, les contrats d'exploitation des services de distribution d'eau potable ne peuvent intégrer les prestations d'entretien et de mesure de débit des appareils de lutte contre l'incendie. Ces prestations relèvent de la responsabilité de chaque commune.

La SAUR en tant qu'exploitant du service public d'eau potable n'assure plus le suivi des poteaux et des bouches d'incendie sur la commune depuis le 1^{er} janvier 2007.

Afin de répondre à cette situation la SAUR se propose d'assurer directement, pour le compte de la commune, cette prestation dans le cadre d'une convention.

Le nombre de poteaux d'incendie sur la commune est de 12 et le tarif proposé par la SAUR est de 62.57 € HT par poteau.

L'assemblée municipale, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien des poteaux d'incendie auprès de la SAUR.

RESTAURANT SCOLAIRE – CONTRAT DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES ANIMAUX INDÉSIRABLES :

Monsieur le Maire fait savoir que le dernier contrôle de la Direction Départementale des Services Vétérinaires du Morbihan, en date du 3 juin 2008, relève qu'aucun plan de lutte contre les nuisibles n'est mis en place. Afin de remédier à ce manquement un contrat a été demandé à l'agence CIP 56 de VANNES. La prestation proposée a pour objet de procéder aux travaux de prévention et de destruction des rongeurs (rats, souris, loirs, lérots) et insectes (blattes, dermestes, ténébrions) et autres animaux indésirables. Le contrat est conclu pour une durée d'un an, il est tacitement reconductible d'année en année. Le montant annuel de la prestation s'élève à 128 € HT, ce prix est révisé annuellement.

L'assemblée municipale, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prévention et de lutte contre les rongeurs, insectes et autres animaux indésirables.

VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX – ÉLAGAGE DES ARBRES :

Monsieur le Maire fait savoir que bon nombre de voies communales et rurales sont encombrées de branches. Malgré les articles parus dans « Guern Actus » de juillet et septembre les propriétaires ou exploitants n'ont pas réalisé de travaux d'élagage.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale demande à M. le Maire d'adresser un courrier à tous les propriétaires concernés afin de les inciter à effectuer les travaux d'élagage. Le conseil municipal demande que ces travaux soient réalisés pour janvier 2009.

ANIMATION DE NOËL POUR LES ÉCOLES :

Monsieur le Maire fait savoir que, chaque année, la municipalité offre, à l'occasion de Noël, un spectacle pour les enfants des 2 écoles. Le budget de cette opération s'élève aux environs de 600 €.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide de reconduire cette animation. Mme L'HOSTIS Stéphanie est déléguée pour le suivi de ce dossier.

AMÉNAGEMENT DU BOURG – TRANCHE CONDITIONNELLE N° 2 :

Monsieur le Maire fait savoir que les travaux de la tranche ferme (rue de l'Étang) et la tranche conditionnelle n° 1 (rue de la Fontaine) ont été réalisés.

Monsieur le Maire souhaite que l'assemblée prenne une décision pour la suite réservée à la tranche conditionnelle n° 2 (rue du Stade) qui s'élève à un montant total de 160 000 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, compte tenu des différents projets d'investissements notamment le lotissement communal, de ne pas réaliser la tranche conditionnelle n° 2.

POSITION SUR LE DEVENIR DE LA POSTE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différents articles parus dans les journaux locaux sur la menace de la fermeture des petits bureaux de poste dont GUERN. Fermetures dénoncées par les syndicats. M. LE BOUEDEC déclare, à ce jour, n'avoir eu aucun contact avec la Direction Départementale de la Poste pour officialiser ces dires.

Monsieur le Maire propose d'établir une motion ou un courrier fixant la position de la municipalité pour la préservation du bureau de poste quel que soit le statut futur de la Poste.

Le conseil municipal de GUERN, après avoir délibéré, soutient, à l'unanimité la démarche de M. le Maire et fait savoir qu'il s'oppose d'ores et déjà à la transformation du bureau de poste en agence postale ou en point poste chez un commerçant.

PERSONNEL COMMUNAL – TEMPS DE TRAVAIL DE Mme VERDIER :

Monsieur le Maire fait savoir que compte tenu de la suppression des cours le samedi matin, il a été proposé à Mme VERDIER d'effectuer d'autres heures de travail à la médiathèque municipale lors des remplacements des jours de congés (heures qui correspondent à la perte des horaires du samedi). Mme VERDIER nous fait savoir qu'elle préfère une diminution de son temps de travail plutôt qu'une compensation autre.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de modifier le temps de travail de Mme VERDIER comme suit 30 h ½ au lieu de 32 h à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le conseil municipal, après avoir délibéré accepte la modification du temps de travail de Mme VERDIER avec effet au 1^{er} janvier 2009.

JEUX D'EXTÉRIEUR POUR LES ENFANTS – PLAN D'EAU COMMUNAL :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision du 28 août d'installer des jeux pour les enfants au plan d'eau communal.

La commission propose d'installer un toboggan, un portique, un baling-balang pour un montant de 2184 €HT, soit 2612 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré donne son accord pour l'acquisition des jeux retenus par la commission.

L'assemblée municipale souhaite que les adolescents de la commune soient rencontrés afin de déterminer leurs besoins. Monsieur EZANIC Jean-Louis est chargé d'organiser une rencontre avec les jeunes de GUERN.

SUBVENTION S.P.A.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la subvention accordée au titre de l'année 2008 à la S.P.A. a été votée sur la base de 0.13 € par habitant (participation des années précédentes). En raison d'une remise en cause par Pontivy Communauté, la S.P.A. a dû ajuster les participations qui sont pour l'année 2008 de 0.27 € par habitant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'ajuster la subvention accordée. Le montant complémentaire s'élève donc à 200.45 €.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire fait savoir que le réseau d'assainissement, se situant entre le numéro 37 rue de l'Étang et Ponterre n'a pas fait l'objet d'une rénovation.

Plusieurs incidents sont intervenus depuis la fin des travaux d'aménagement du bourg mettant en cause le collecteur situé à Ponterre qui est en très mauvais état.

Les travaux à envisager concernent le changement des canalisations sur une longueur d'environ 180 m et la remise en état du collecteur d'eaux usées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide de réaliser ces travaux sur l'année 2009

RÉSULTAT DES RELEVÉS DU CINÉMOMÈTRE :

Messieurs LE BOUEDEC et ELLIAS présentent les différents schémas concernant les données relevées par le cinémomètre. Chaque lieu d'exploitation est présenté avec la fréquentation et le détail des données.

La moyenne générale montre que 35.60 % des automobilistes dépassent la vitesse autorisée en agglomération.

Il est à noter que la prise de conscience des automobilistes ne se fait qu'au 3^{ème} passage. L'assemblée demande que cette opération soit renouvelée.

Semaine de la sécurité routière :

M. ELLIAS fait savoir que la semaine de la sécurité routière se tiendra mi-octobre 2008. Des affiches de sensibilisation du public seront installées dans les lieux fréquentés de la commune et que les 2 écoles de la commune vont participer au concours « Gastounet ».

Sécurité routière – Transports scolaires :

Mme L'HOSTIS fait savoir qu'elle a participé à une réunion sur les transports scolaires à MELRAND. Les organisateurs souhaitent que des panneaux de signalisation des arrêts de car soient installés à chaque arrêt. Une commande groupée permettrait d'obtenir des prix intéressants. Une demande de subvention, présentée au titre des retours des amendes de police, pourrait financer en partie cet investissement.

LOTISSEMENT COMMUNAL :

Monsieur le Maire fait savoir que la demande de subvention Éco-FAUR a fait l'objet d'une réponse négative. Le dossier n'a pas été étudié du fait que la commune a déjà bénéficié d'une subvention pour l'aménagement du bourg et qu'elle ne peut prétendre à une nouvelle subvention avant 3 ans.

M. LE BOUEDEC informe l'assemblée et convie les élus intéressés à la réunion des concessionnaires de réseaux qui est prévue le 14 octobre 2008 à 10 h en Mairie.

DOSSIER ACCESSIBILITÉ – RÉUNION DU 2 OCTOBRE 2008 :

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'une réunion de concertation concernant le plan de mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et du bâti aura lieu jeudi 2 octobre 2008 à 14 h 30 en Mairie. Les membres du conseil sont invités à cette rencontre ; les commerçants ont également été invités à cette réunion.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'appel d'offres concernant la mission de diagnostic accessibilité des bâtiments publics de la commune a été lancé.

COMMISSION ANIMATION :

Tricentenaire de l'orgue de Quelven :

M. LE BOUEDEC fait savoir que Monsieur LE JUGE, organiste titulaire de l'orgue, organise une réunion sur le tricentenaire des orgues de Quelven, le jeudi 9 octobre 2008 à 20 h 30, à la salle des associations.

Dépistage du cancer du sein :

M. EZANIC fait savoir que le 14 octobre 2008 à 14 h 30 aura lieu, en Mairie, une réunion sur le dépistage du cancer du sein.

Association GUERN/MALGUÉNAC :

Dans le cadre des animations de l'association des cours de claquettes et de yoga seront dispensés à la salle polyvalente de GUERN à partir du 7 octobre 2008.

Exposition à la médiathèque :

La médiathèque prépare une exposition culturelle et artisanale « Au cœur de l'Afrique noire ». Cette exposition se déroulera salle des associations du 13 au 25 novembre 2008.

Éoliennes :

Monsieur le BOUEDEC souhaite préciser, suite aux articles parus dans la presse :

- que les panneaux réglementaires de travaux sont installés,
- que le passage des câbles a bien fait l'objet d'une demande et que la chaussée a été remise en état,
- que la validité du permis de construire est suspendue tant que le Tribunal n'a pas statué et qu'ensuite l'entreprise aura 18 mois pour réaliser les travaux.

Téléthon :

M. EZANIC fait savoir que le Comité des Fêtes va organiser une animation toute la journée du 6 décembre de 10 h à 17 h. Une nouvelle réunion est programmée le jeudi 2 octobre à 20 h 30, salle des associations.

COMMISSION SCOLAIRE :

Mme L'HOSTIS fait savoir qu'une première réunion concernant la cantine a eu lieu le 22 septembre 2008. Le premier travail porte sur les petits problèmes rencontrés au niveau de la discipline. La commission pense instaurer un permis à points.